

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 20/03/2025 - 5674 - 2003 D 00714 - 432 424 703 - 4 M INVESTISSEMENTS

4 M INVESTISSEMENTS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

page 1

5672
10 MARS 2025

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	257 428	12 871	244 557	49,76		
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	178 661	8 917	169 744	34,54		
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	436 089	21 788	414 301	84,30		
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises					434 714	92,65
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	16 200		16 200	3,30	6 000	1,28
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 233		2 233	0,45	1 312	0,28
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 642		1 642	0,33		
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	50		50	0,01	50	0,01
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	57 020		57 020	11,80	27 137	5,78
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	77 145		77 145	15,70	469 214	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	513 235	21 788	491 446	100,00	469 214	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 800)	800	0,16	800	0,17
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	179 939	36,61	155 859	33,22
Résultat de l'exercice	51 353	10,45	24 080	5,13
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	232 092	47,23	180 739	38,52
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	107 227	21,82	116 778	24,89
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	116 824	23,77	127 561	27,19
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 351	4,95	24 015	5,12
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	812	0,17		
. Organismes sociaux	586	0,12		
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 896	1,20	4 250	0,91
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 658	0,74	1 000	0,21
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			14 871	3,17
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	259 354	52,77	288 475	61,48
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	491 446	100,00	469 214	100,00

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 25 juin,
A 10 heures,

Les associés de la Société 4 M INVESTISSEMENTS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Prosper MOUYAL, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 80 actions sur les 80 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PM

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 51 353 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	51 353 euros
-------------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau	179 939 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	231 292 euros

pn

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 231 292 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

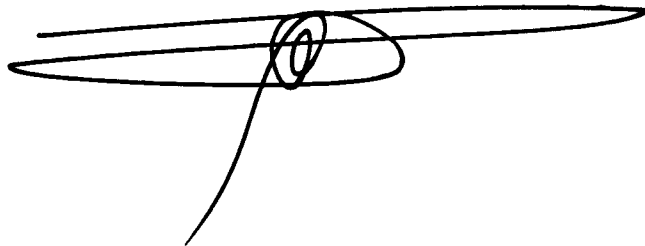
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Prosper MOUYAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name of the President.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2024**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31 DECEMBRE 2023**

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 27 642 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 51 353 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau 179 939 euros

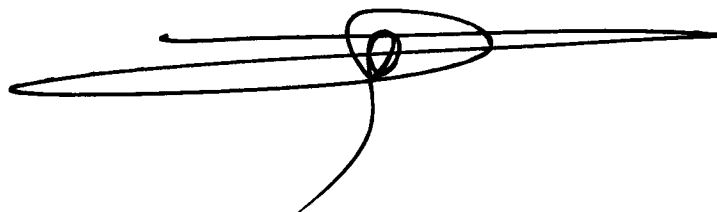
Pour former un bénéfice distribuable de 231 292 euros

En totalité au compte « **REPORT A NOUVEAU** » qui s'élève ainsi à 231 292 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Prosper MOUYAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name of the President.

**RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE
COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

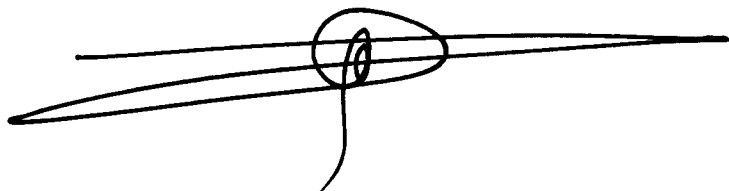
Chers associés,

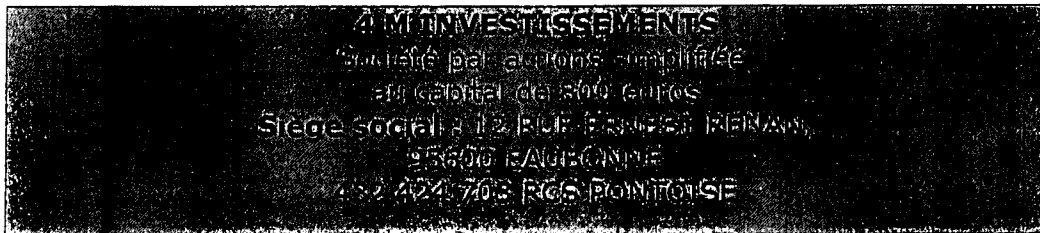
En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fait à EAUBONNE,
Le 25 JUIN 2024,

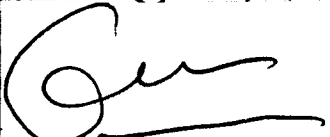
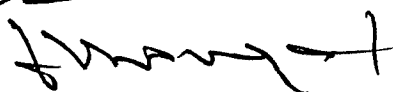
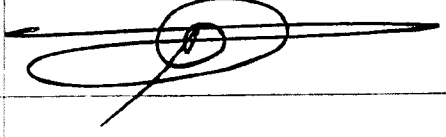
Le Président
Prosper MOUYAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a small loop at the end.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2024

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. MOUYAL BRUNO 12 RUE ERNEST RENAN 95600 EAUBONNE	10	10	
2	M. MOUYAL GAELE 12 RUE DU PORT 33 640 ISLE SAINT GEORGES	10	10	
3	Mme MOUYAL Jacqueline 12 RUE ERNEST RENAN 95600 EAUBONNE	20	20	
4	M. MOUYAL Prosper 12 RUE ERNEST RENAN 95600 EAUBONNE	20	20	
	Totaux	80	80	

Nombre d'associés : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés
pouvoirs, arrêtée à 4... associés présents ou représentés possédant ensemble
droits sociaux

Le président

